

 <p>INSTITUT DE L'ÉLEVAGE</p>	<h2>Compte rendu du Comité de Pilotage</h2>	<p>RMT « Bâtiments d'élevage du futur »</p>
<p>Emetteurs Y. Françoise / S. Mille</p>	<p>~~~~~</p> <p>3 juin 2008 de 14h30 à 17h à Paris</p>	<p>Date rédaction 18/06/08 validé le 03/07/08</p>

Présents

Gérard	Amand	ITAVI
Rémy	Bailhache	APCA / Pdt CA50
Gérard	Barbier	CA 38
Jean Michel	Bigotte	CA 62
Anne Laure	Boulestreau Boulay	CRA Pays de la Loire
Hervé	Bossuat	ACTA
Jean	Dumortier	CRA Bretagne
Rémi	Espinasse	CRA Bretagne
Yves	Françoise	CA 50
Patrice	Halama	ISA Lille
Mélynda	Hassouna	INRA
Damien	Lauprêtre	CA 46
Michel	Marcon	IFIP
Stéphane	Mille	Institut de l'Élevage
Jérôme	Mousset	ADEME
David	Pereira	APCA
Rik	Vandererven	MAP

Excusés

Claude	Aubert	ITAVI
Eric	Chapelle	FNB
Dylan	Chevalier	CRA Pays de la Loire
Jean Charles	Commandré	SUAMME
Cédric	Garnier	ADEME
Martine	Georget	INRA
Pascal	Goguet Chapuis	CCMSA
Gilles	Grimal	CA 46 (Pdt svce élevage)
Christine	Klein	CREPA
André	Le Gall	Institut de l'Élevage
Jacques	Lucbert	Institut de l'Élevage
André	Plessis	CRAB (Pdt pôle porc-avic.)
Olivier	Rosat	GIE Bretagne

Pièces jointes

Fichier « RMT-bat_Recueil-
documents_validés_par_CoPil_03-06-08.doc »

1 – L'essentiel

- Le comité de pilotage, présidé par Rémi Bailhache a réuni 17 participants.
- Une présentation de l'organisation générale du RMT a été faite.
- Le détail de quatre plans d'actions (sur 12) a été présenté (+ document de synthèse remis à chacun).
- Des échanges fructueux ont eu lieu autour des plans d'actions et du fonctionnement global du RMT.
- La validation globale de l'ensemble des plans d'actions a été soumise à relecture par les participants du relevé de discussion et des fiches de plans d'actions adaptées.
- La version validée du compte rendu et des plans d'actions sera diffusée à l'ensemble des invités au comité de pilotage et aux partenaires associés du RMT.

2 – Déroulement du Comité de Pilotage

2.1 - Ouverture de la séance

Rémi Bailhache, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche, représentant l'APCA, rappelle que dans les exploitations, les bâtiments d'élevage sont très souvent au cœur des processus de modernisation de l'outil de production. Il est donc primordial de s'intéresser à l'avenir des bâtiments, pour faire entrer l'innovation dans les exploitations et adapter le parc bâtiment aux enjeux de demain, avec comme thèmes phares, l'énergie, le travail et la sécurité des hommes, la performance des animaux et la réussite économique.

Rémi Bailhache souligne ensuite le caractère novateur de la démarche de RMT et note quelques spécificités du RMT « bâtiments d'élevage du futur », comme des actions regroupant plusieurs espèces animales, les différents niveaux de partenariat en France et en Europe, associant les mondes de l'élevage et de la construction. Les objectifs généraux du RMT sont de faire vivre un réseau de connaissances et de compétences et de faire émerger de nouvelles actions de recherche / expérimentation sur le thème des bâtiments d'élevage du futur. Enfin, il précise que l'objectif de ce premier comité de pilotage est de valider les plans d'actions et les questions relatives à la gestion commune du RMT, afin d'acter officiellement son démarrage.

2.2 - Présentation du cadre des RMT

Stéphane Mille, co-animateur du RMT, présente les principales caractéristiques des RMT en général.

2.3 - L'organisation du RMT « bâtiments d'élevage du futur »

Stéphane Mille, poursuit la présentation en donnant les caractéristiques du RMT bâtiment : champ d'intervention, objectifs, échelle territoriale, échéancier, produits attendus. Il donne ensuite le détail des différents niveaux de partenariat (16 partenaires fondateurs, 20 partenaires associés) et positionne les différentes instances d'animation et de pilotage du RMT (animateurs, référents, bureau d'animation, comité de pilotage). Les données financières sont ensuite évoquées, avec la différenciation entre un premier financement dédié à l'animation du RMT (150 k€ sur 36 mois) et un second niveau de financement pour deux actions spécifiques (110 k€ sur les 18 premiers mois).

2.4 - Le programme de travail

Stéphane Mille détaille ensuite la liste des 5 axes de travail sur lesquels l'animation du RMT se concentre.

Axe 1 « travaux sectoriels » : CA 50 (Y. Françoise) + appui IE et CRAB

Thème 1 : Energie et bâtiment : IFIP (P. Massabie)

Thème 2 : Qualité architecturale et intégration paysagère : IE (J.Y. Blanchin)

Thème 3 : Exigences bioclimatiques de animaux et des travailleurs : CRAB (Y. Ramonet)

Thème 4 : Gestion et traitement des effluents : IE (J.L. Ménard)

Thème 5 : Travail, sécurité des travailleurs et ergonomie des bâtiments : SUAMME (J.C. Commandré) + appui IE (S. Mille)

Thème 6 : Coûts, conception et ingénierie de la construction : APCA (D. Pereira) + CA 50 (Y. Françoise)

Thème 7 : Etat des lieux et évolution des types de bâtiments d'élevage : IE (J. Capdeville) + APCA

Axe 2 « production et évaluation de bâtiments innovants » : CA 50 (Y. Françoise) + appui IE et CRAB

Axe 3 « échanges avec les partenaires européens » : IE (J. Capdeville)

Axe 4 « formation » : ISA Lille (J. Lensink) + appui APCA et IE

Axe 5 « référencement et valorisation » : IE (C. Couzy)

2.5 - Les plans d'actions

Le contenu de chaque axe et thème du RMT, ainsi que celui de l'animation générale, est synthétisé dans d'une fiche « plan d'action ». Chaque fiche suit le même plan :

- titre de l'axe et identification du référent,
- recensement des projets, groupes de travail, réflexions en cours sur le thème concerné (permet de repérer les fondements de l'axe et les appuis existants)
- objectifs d'animation de l'axe sur les 3 ans
- chronologie de mise en place des actions d'animation de l'axe
- moyens techniques nécessaires à l'animation de l'axe
- attendus et échéances spécifiques à l'axe

Lors du comité de pilotage, seuls 4 plans d'actions sont présentées en détail (thème1, axes 2 et 5, animation générale). Les 12 fiches (11 axes et thèmes + animation générale) figurent dans le document « comité de pilotage – 3 juin 2008 », remis à chaque participant.

2-6 - Les remarques et compléments abordés lors du Comité de Pilotage

Après la présentation globale du RMT et des plans d'actions, un temps d'échanges entre les participants permet de recueillir de nombreuses remarques, utiles à l'enrichissement du RMT. Les questions et remarques sont relatées par thème :

• Remarques communes à l'ensemble des axes et thèmes de travail du RMT :

* J. Mousset (ADEME) : « Il est prévu d'établir un référencement des actions. Il serait intéressant et très utile de référencer également les publications. »

⇒ *réponse des animateurs : le référencement qui est envisagé concernera également les publications, puisqu'il se traduira par la tenue à jour d'un tableau de bord dans lequel les résultats et publications des diverses actions seront évoqués.*

⇒ *position du comité de pilotage : il faudra veiller à référencer également les publications qui ne font pas suite à une action clairement identifiée.*

• Energie et bâtiments (axe 1, thème 1) :

* J. Dumortier (CRAB) : « clarifier les bornes entre les RMT « bâtiment » et « système d'élevage et environnement », par une harmonisation sur ce thème entre les deux RMT. »

⇒ *position du comité de pilotage : des contacts plus précis sont à prendre avec le RMT « systèmes d'élevage et environnement », par le référent du thème 1 et les animateurs. Le principe qui peut être retenu est que le RMT bâtiment se limite aux questions d'énergie dans les bâtiments et au stockage / traitement des déjections.*

Cette remarque peut également concerner d'autres axes ou thèmes du RMT (gestion et traitement des effluents, ...). Il conviendra de préciser les plans d'actions en conséquence.

* J. Mousset (ADEME) : « faire le lien avec la ligne « bâtiments économes en énergie » du Grenelle de l'environnement »

⇒ *position du comité de pilotage : à préciser dans le cadre du thème 1. Voir incidence du grenelle / énergie dans les bâtiments d'élevage*

* J. Mousset (ADEME) : « les énergies renouvelables (photovoltaïque) sont elles considérées dans ce thème ? »

⇒ *position du comité de pilotage : oui*

* R. Vandererven (MAP) : « La question de la performance énergétique des exploitations agricoles mobilise actuellement l'attention du Ministère, qui envisage la mise en place d'un plan d'aide financière pour encourager les exploitations aux économies d'énergie. De nombreuses questions se font jour quant à l'efficacité de telles aides et à l'organisation d'un tel dispositif. Le MAP voit dans le RMT un précieux moyen d'appui et souhaite exploiter cette vision globale de la question, permise par le RMT. »

⇒ *position du comité de pilotage : le RMT prendrait ici un rôle qu'il n'avait pas intégré du fait de la nouveauté évoquée par le MAP. Les conditions d'un tel appui de la part du RMT restent à préciser après analyse des besoins.*

• Bâtiments innovants (axe 2) :

* J. Dumortier (CRAB) : « Il est primordial d'avoir des relations avec les interlocuteurs économiques (entreprises), car ils doivent être impliqués dans l'innovation. Comment est ce prévu dans le RMT ? Se servir des salons professionnels pour favoriser, créer, renforcer les liens entre la recherche / développement et les acteurs économiques. Le RMT doit mettre en œuvre ces synergies. »

⇒ *position du comité de pilotage : les acteurs économiques doivent en effet être associés à l'innovation. Mais il faut veiller à ne pas créer de distorsion de concurrence. Aussi, les acteurs économiques ne seront pas impliqués directement dans le RMT (ils n'en seront pas partenaires associés), mais les contacts seront établis au travers de groupes de réflexion dans le cadre de projets de recherche / expérimentation liés au RMT (comme par exemple dans le projet « bâtiments simplifiés, innovants et économes »), dans lequel de nouvelles solutions constructives sont actuellement en cours de réflexion avec des constructeurs de charpentes. Ils pourront également être intégrés dans le cadre du suivi des sites innovants.*

* J. Dumortier (CRAB) : « Le RMT validera-t-il de nouveaux concepts de bâtiment, et comment ? »

⇒ *position du comité de pilotage : Cette question pose plus largement le problème de la fonction de validation qui peut être conférée à un RMT. Ce point sera traité dans les questions générales (cf fin du comité de pilotage).*

* R. Vandererven (MAP) : « Etre vigilant à la faisabilité économique des projets qui intégreront l'innovation. »

⇒ *position du comité de pilotage : c'est une condition primordiale à laquelle les éleveurs seront très attentifs. La notion de coût sera bien sûr prise en considération.*

* R. Espinasse (CRAB) : « En complément de la fiche de description du projet 2, il serait utile de préciser l'implication des interlocuteurs qui seront sollicités pour le recensement (compléter le paragraphe 4). En dehors des animateurs et de la coordination autour de cette action, aucun financement n'est prévu pour les organismes qui contribueront au recensement. Toutefois il serait utile, à titre indicatif, de préciser les choses. »

⇒ *position du comité de pilotage : La fiche sera complétée.*

* J. Mousset (ADEME) : « la réflexion autour de l'innovation doit être menée en distinguant deux échelles de temps. Dans un premier temps, le court terme, qui doit essentiellement concerner la rénovation de l'existant, en se posant la question de comment faire entrer l'innovation dans l'adaptation de l'existant. Dans un second temps, le moyen et long terme, qui concerne plus largement la conception au sens large des futurs bâtiments. La question de l'innovation dans les travaux de rénovation ne doit pas être écartée. »

⇒ *Précision de R. Vandererven (MAP) : Pour information, dans les élevages bovins bénéficiaires du PMBE, les crédits vont à 75% sur des projets neufs, à 16% sur des projets de rénovation et à 9% sur des projets mixtes.*

⇒ *position du comité de pilotage : La rénovation fait partie du champ de l'axe 2 (et plus largement du champ du RMT).*

• Echanges européens (axe 3) :

* H. Bossuat (ACTA) : « Qu'est ce qui a prévalu à la sélection des 6 partenaires ?. Où en est l'activation des contacts avec les partenaires européens ? »

⇒ *réponse des animateurs : Stéphane Mille indique que les partenaires européens associés au RMT, l'ont été sur la base d'échanges fructueux à l'occasion d'actions de recherche / expérimentation passées. Jusqu'alors, tant que les contours du RMT (plans d'actions) n'étaient pas précisés (réunions de mise en route des mois d'avril et mai 2008), les contacts n'ont pas été ré-activés faute de pouvoir préciser le cadre du RMT à ces partenaires. Actuellement, la priorité est donnée au lancement du projet spécifique « échanges européens », et la reprise des contacts est en cours (par le référent ou par d'autres interlocuteurs dans le cadre de projets en cours). L'organisation d'un séminaire international est prévue au terme des 18 premiers mois, soit au printemps 2009. Cette organisation pourrait être élargie et couplée avec les travaux menés par le groupe CIGR, mais dans ce cas décalée à l'automne 2009 (dans ce cas le séminaire serait plutôt organisé à l'automne 2009, ce qui reste possible au regard des délais de financement du « projet 1 »). Les thèmes qui seront traités ne sont pas arrêtés mais tiendront compte des travaux déjà engagés (bâtiments simplifiés, innovants et économes, traitement des effluents, séparation de phase des déjections, bien être animal, ...)*

• Référencement, valorisation (axe 5) :

* JM Bigotte (CA62) : « Il est important de dynamiser le RMT, de lui donner vie, sur la base des plans d'actions. Il est nécessaire de communiquer lors de rendez vous professionnels, de colloques, de portes ouvertes. Pourquoi ne pas proposer un séminaire dont il faut fixer la date prochainement et identifier des échéances pour des premiers résultats sur le recensement des actions par exemple. »

⇒ *réponse des animateurs :*

Au delà de ce comité de pilotage, il est prévu de communiquer à plusieurs niveaux

premier niveau = les partenaires fondateurs et porteurs d'enjeux (via le compte rendu validé de ce comité de pilotage)

second niveau = les partenaires associés du RMT, qui n'ont pas été impliqués de nouveau depuis la phase de préparation du RMT (courant 2007)

troisième niveau = les réseaux dans chaque filière d'élevage : réseau des conseillers en bâtiment lors de la biennale de juin 2008 pour la filière ruminants, réseau des conseillers et opérateurs économiques des filières porcine et avicole.

L'organisation d'un séminaire de lancement a été retardée dans un premier temps par le bureau d'animation, pour se concentrer sur le démarrage officiel du RMT (validation des plans d'actions par le comité de pilotage). et disposer d'un réel "contenu" à présenter.

⇒ *position du comité de pilotage : intégrer la remarque de la CA62 et veiller à faire connaître le RMT bâtiment et ses axes d'animation le plus largement possible.*

• Animation générale et fonctionnement du RMT :

* H. Bossuat (ACTA) : « Les relations avec les autres RMT et UMT sont importantes. Chaque référent et animateur doit avoir en tête l'existence des autres RMT et UMT, afin de pouvoir exploiter pleinement l'efficacité des réseaux qui sont en place. »

⇒ *position du comité de pilotage : il convient de prévoir une information à ce niveau au sein du RMT bâtiment. L'ACTA, en qualité de tête de réseau des instituts techniques peut elle apporter un appui à ce niveau ?*

⇒ *réponse H. Bossuat (ACTA) : « Les têtes de réseau (ACTA, APCA) envisagent d'organiser une journée d'échanges entre les animateurs de différents RMT, probablement durant l'été 2009. »*

* J. Dumortier (CRAB) et Anne Laure Boulestreau Boulay (CRAPL) : « Le recensement des actions est un préalable important qui servira de base de réflexion, mais qui doit déboucher rapidement sur des propositions de nouveaux projets. »

⇒ *position du comité de pilotage : C'est l'objectif même du RMT.*

* R. Espinasse (CRAB) : « L'objectif général du RMT est bien de faire émerger de nouveaux projets, mais également de donner un avis sur les futurs projets qui seront proposés aux financeurs. »

⇒ *position du comité de pilotage : La question de la fonction de validation du RMT sera traitée dans les questions générales (cf fin du comité de pilotage).*

2.7 - Les étapes, dates clés et échéances administratives du RMT

Après cette phase d'échanges, Stéphane Mille rappelle les principales étapes de constitution du RMT et les dates à venir. A la suite de précisions glanées en marge du comité de pilotage (contact DGER / Institut de l'Élevage), les indications rapportées ci-après diffèrent quelque peu des échanges tenus le 3 juin.

Il faut retenir que :

- **Début** : la date de démarrage officielle du RMT est le 01/09/07 (date de référence de la convention DGER / IE, ... non signée à ce jour).
- **Fin** : l'animation du RMT est « ouverte » pour 36 mois à partir du 01/09/07, soit jusqu'au 31 août 2010.
- **Actions spécifiques** : dans le pas de temps de trois ans, une première série d'actions spécifiques (dénommées « projets 1 et 2 » dans le RMT bâtiments) est financée sur 18 mois, soit jusqu'au 28 février 2009. Une seconde enveloppe pour des actions spécifiques, sur les 18 derniers mois peut être sollicitée (sous la forme actuelle ou sous la forme d'un appel à projet : non défini à ce jour). Ainsi, les actions spécifiques de la première enveloppe doivent être closes au 28/02/09, mais peuvent « glisser » jusqu'en juin 2009. En effet, selon la DGER, chaque RMT a toute latitude dans le déroulement des actions spécifiques, sous réserve d'entrer dans le pas de temps de 36 mois. Veillons toutefois à ne pas trop empiéter sur les derniers 18 mois, au risque de voir la seconde enveloppe amputée sous prétexte que la première partie n'est pas clôturée.

⇒ *position du bureau d'animation, soumise au comité de pilotage :*

Pour le RMT bâtiment, la période de septembre à fin décembre 2007 a consisté à finaliser le dossier de constitution du RMT (réponse aux demandes de précisions de la DGER). Pour mémoire, la DGER a labellisé ce RMT au titre de 2007 fin juillet 2007. Elle demandait le programme de travail d'animation et le budget prévisionnel sur 18 mois pour le 12 octobre. Le 26 octobre, la DGER informait que le RMT se voyait attribué une enveloppe globale de 260 k€, à répartir entre l'animation (150 k€) et une ou deux actions spécifiques (110 k€) permettant un démarrage rapide du RMT. Le bureau d'animation a établi un programme de travail et une prévision budgétaire respectant ce nouveau cadre. Le tout a été adressé à la DGER le 12 novembre mais a du être adapté. Les ultimes précisions ont été portées à la connaissance de la DGER le 11 décembre. Sur 2007, aucun des partenaires n'a d'engagement sur l'animation même du RMT.

La phase active du RMT n'a débuté qu'en 2008 (première réunion du bureau d'animation le 05/02/2008).

Le bureau d'animation demande à ce que la date de démarrage du RMT bâtiments tienne compte de cette période de finalisation du dossier et soit décalée au 01/01/2008.

⇒ *position du comité de pilotage : Cette question doit être portée officiellement auprès de la DGER par l'ACTA.*

- **Convention DGER / IE** : cette convention n'est pas signée à ce jour, ce qui laisse planer une incertitude quant à la validation par la DGER du programme de travail du RMT. Le retard est expliqué pour deux raisons :

- le délai de constitution du dossier complet (parvenu dans sa version définitive le 11 décembre 07 à la DGER).
- Le souhait de la DGER d'étudier conjointement les financements du RMT et du projet CASDAR « Application d'une démarche d'éco-construction et de management environnemental aux bâtiments d'élevage ». Ces deux actions sont intimement liés et la DGER souhaite en avoir une vision simultanée. A ce jour, le dossier CASDAR n'est pas complet, ce qui retarde la prise de position de la DGER.

2.8 - Les points soumis à validation par le comité du pilotage

• Vie en continu du RMT :

* gestion de nouveaux interlocuteurs :

Deux demandes ont été portées à la connaissance du RMT, par des structures actuellement non partenaires du RMT, pour être associées aux travaux du RMT. L'une par l'agro Campus de Rennes, l'autre par un bureau d'étude privé.

⇒ *position du comité de pilotage : les demandes doivent être formulées par écrit (courrier ou message électronique) au bureau d'animation qui décidera selon les consignes suivantes et répondra par écrit :*

- *la liste des partenaires fondateurs est fermée (convention de partenariat entre les 16 partenaires + l'Institut de l'élevage et la DGER signée en octobre 2007)*
- *de nouveaux interlocuteurs comme des structures à caractère public ou des structures disposant d'une représentation professionnelle officielle peuvent entrer dans le cadre du RMT, soit comme partenaires associés, soit comme porteurs d'enjeu*
- *de nouveaux interlocuteurs privés comme par exemple des structures industrielles ou commerciales, ne peuvent entrer dans le RMT. Ces interlocuteurs seront orientés vers leurs structures professionnelles représentatives (qui elles peuvent participer au RMT). Ils pourront être associés à diverses recherches / expérimentation dans le cadre de projets spécifiques conduits dans le champ du RMT. Pour le RMT, il est toutefois important d'enrichir le réseau de tels contacts. Les coordonnées de ces interlocuteurs privés seront ajoutés à la liste des interlocuteurs du RMT, dans une rubrique « autres contacts ».*

* espace collaboratif :

Le RMT bâtiment envisage la création d'un espace de partage et d'échange d'informations accessible sur internet.

⇒ *position du comité de pilotage : l'outil est nécessaire à mettre en place, mais les conditions d'accès et la nature des informations mises en ligne doivent tenir compte des différents niveaux d'implication des interlocuteurs du RMT.*

* le RMT = instance de validation :

Comme évoqué précédemment, le RMT pourrait être sollicité pour donner un avis d'expert sur des techniques innovantes, sur des appels à candidature pour de futurs projets de recherche / expérimentation, sur des axes de réflexion à venir, sur des orientations envisagées pour de futures politiques publiques, ... Cette fonction n'avait pas été portée pour l'instant dans les objectifs de ce RMT, mais les sollicitations ne devraient pas tarder. Attention toutefois à ne pas y englober les moyens du RMT.

⇒ *position du comité de pilotage : c'est une fonction obligatoire des RMT, et le RMT bâtiment doit y réfléchir (bureau d'animation et axe 5) via les têtes de réseau (ACTA, APCA) et la DGER qui doivent être impliquées dans la définition des critères et procédures de validation.*

⇒ *proposition de Jean Dumortier, validée par les animateurs : dans un premier temps, la procédure de validation suivante pourrait être retenue pour ce RMT :*

- *les référents soumettent au bureau d'animation les déclarations d'intentions de nouveaux projets, les points techniques à valider, les axes de réflexion à venir, les entrées de nouveaux partenaires associés,*
- *le bureau d'animation donne un avis,*
- *les animateurs transmettent à la DGER et à l'ACTA les avis du bureau d'animation du RMT.*

Cette procédure devra être adaptée / validée par la DGER / ACTA (voir ci-après).

* demande d'appui auprès de la DGER et/ou les têtes de réseau :

Le RMT bâtiment sollicite l'appui de la DGER et/ou de l'ACTA pour bénéficier d'une harmonisation et d'une mutualisation de moyens inter-RMT, sur les thèmes suivants :

- création et organisation de l'espace collaboratif,

- critères et procédures de validation
- réalisation d'un logo

Concernant la création d'un logo, l'Institut de l'Élevage a missionné son service communication, pour créer les logos des deux RMT dont il est porteur (« bâtiments » et « travail »), avec un souci de trouver une « ligne graphique » commune. Cette réflexion est en cours, mais n'exclut pas une collaboration avec la DGER sur ce thème. Si les logos de ces deux RMT aboutissent rapidement, on peut envisager de proposer qu'ils servent de support pour les autres RMT, dans un souhait d'harmonisation globale des visuels des différents RMT.

⇒ *position du comité de pilotage : l'ACTA portera cette demande auprès de la DGER*

- Validation des plans d'actions du RMT :

Lors de la séance du 3 juin, la globalité du RMT a été présentée, ainsi que le détail de quatre plans d'actions. Un document de synthèse compilant l'ensemble des plans d'actions a été remis aux participants.

⇒ *position du comité de pilotage : sur ces bases, le comité de pilotage estime qu'il ne peut valider l'ensemble des plans d'actions. Il demande à ce que les remarques soient intégrées aux plans d'actions (les 4 qui ont été évoqués, mais également les 8 autres qui peuvent être directement concernés ou tirer profit des remarques). Le relevé des discussions du 3 juin et le document de synthèse mis à jour seront adressés aux participants pour le 16 juin. Leurs remarques (sur le compte rendu et sur les plans d'actions) devront être retournées aux animateurs pour le 30 juin. Il compilerons les retours dans une version définitive qui sera validée par le Rémi Bailhache, Président du comité de pilotage. Les documents définitifs (compte rendu et plans d'actions validés) seront alors adressés aux personnes concernées (comité de pilotage, référents) et serviront de base claire à la poursuite des réflexions du RMT.*

3 – Prochain Comité de Pilotage

Le comité de pilotage sera réuni une nouvelle fois en mars / avril 2009 pour prendre connaissance des premiers résultats des actions d'animation mises en places sur 2008 et valider la poursuite du programme. Si besoin cette date pourra être avancée pour tenir compte d'événements marquant dans le champ d'activité de ce RMT et qui impliqueraient de prendre des décisions importantes quant à la suite du programme.